

DÉLÉGATION
AUX FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX

FAIRE CARRIÈRE À L'UNION EUROPÉENNE



MINISTÈRE DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

FAIRE CARRIÈRE À L'UNION EUROPÉENNE

Les institutions européennes offrent de véritables opportunités pour les étudiants et professionnels français qui souhaitent s'orienter vers une carrière européenne. Les stages proposés par l'Union européenne (UE) leur permettent d'acquérir une expérience significative, notamment au travers du programme Jeunes professionnels en délégation de l'UE. Les concours sont la voie privilégiée pour intégrer une institution européenne.

■ LES STAGES

Ils sont une première porte d'accès aux carrières européennes et s'adressent aux étudiants à partir du niveau licence ou master. La Commission européenne propose un stage Blue Book (administratif ou linguiste) d'une durée de cinq mois. Le Parlement européen ouvre trois possibilités de stage tout au long de l'année, « général », « journalisme » et « linguiste ». **Le Guide pratique sur les stages dans l'UE** récapitule les différentes possibilités de stages dans les institutions et agences de l'UE (www.europa.eu/epso/doc/traineeshipguide_fr.pdf).

■ LES JEUNES PROFESSIONNELS EN DÉLÉGATION (JPD)

Ce **programme de stage rémunéré de haut niveau** a pour objectif de permettre à de jeunes professionnels de bénéficier d'une expérience au sein d'une délégation de l'UE au titre du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) ou de la Commission européenne (CE). Il est **ouvert tous les 18 mois** aux ressortissants de l'UE titulaires d'un diplôme de niveau master et justifiant d'une expérience professionnelle maximale de quatre années pertinentes pour le programme, dont un an au maximum dans une institution de l'UE.

La maîtrise de l'anglais est indispensable.

L'appel à candidatures est publié sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

www.diplomatie.gouv.fr/dfi

■ LE RECRUTEMENT AU SEIN DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES : LA VOIE DES CONCOURS PRIVILÉGIÉE

L'Office européen de sélection du personnel (EPSO) met en place des concours permettant d'accéder à la fonction publique européenne. Chaque année, l'EPSO organise **trois types de concours** : « administrateurs généralistes », « linguistes » et « assistants ». Ils se déroulent en majeure partie dans la deuxième langue du candidat et sont constitués de deux étapes : une épreuve d'admission comprenant des tests de logique et une mise en situation ; une épreuve d'évaluation avec une étude de cas. Les lauréats sont inscrits sur des listes de réserve valables généralement un an : y figurer ne constitue pas une garantie de recrutement. Par ailleurs, des **agents contractuels** et **temporaires** peuvent être recrutés pour des postes spécifiques à partir de listes de réserve (CAST). Plus d'informations sur les concours et les contrats sur le site :

www.europa.eu/epso/

INFOS PRATIQUES

Se renseigner sur le site du ministère

www.diplomatie.gouv.fr/dfi

S'informer sur le site du Secrétariat général des affaires européennes et celui de la Représentation permanente de la France auprès de l'UE

www.sgae.gouv.fr / www.rpfrance.eu

Contactez la Délégation aux fonctionnaires internationaux (DFI)

dfi.dgp-nuoi-fi@diplomatie.gouv.fr

S'abonner à la lettre d'information de la DFI

dfi.dgp-nuoi-subscribe@liste.diplomatie.gouv.fr

Développer son réseau professionnel

Suivre **la DFI** sur LinkedIn

